

PLAN D'ACTION
pour la réduction des émissions
de gaz à effet de serre

2023-2030

VISION COMMUNE DU PLAN D'ACTION



Granby, une ville déjà bien engagée dans le développement durable, fait de la protection de l'environnement une priorité.

Dans le contexte de la lutte aux changements climatiques, la Ville place au **cœur** de son action la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en l'intégrant dans toutes ses activités pour le **bien-être** de la communauté.

OBJECTIFS



Réduire les
émissions de
GES de 40 %
pour les activités
municipales d'ici
2030.



Réduire les
émissions de
GES de 35 %
pour les activités
communautaires
d'ici **2030.**



Axe 1

IMPLANTER DES CONDITIONS FAVORABLES À LA RÉALISATION DE PROJETS ÉNERGÉTIQUES RENOUVELABLES.

Axe 2

GARANTIR UN AMÉNAGEMENT ET DES INFRASTRUCTURES ROBUSTES POUR FAVORISER LA MOBILITÉ DURABLE.

Axe 3

PRÉSERVER ET AUGMENTER LA CANOPÉE ET LES SOLUTIONS DE VÉGÉTALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE.

Axe 4

FAVORISER UN AMÉNAGEMENT DURABLE DE LA VILLE, INCLUANT LA CRÉATION OU LA MISE À NIVEAU DE POLITIQUES ET DE PLANS MUNICIPAUX.

Axe 5

ENCOURAGER LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ ET VEILLER À SA SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES.

Axe 6

FAVORISER DES PRATIQUES RESPONSABLES DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA COMMUNAUTÉ.

Axe 7

ADOPTER DES PRATIQUES AXÉES SUR UNE GESTION DURABLE ET SOUTENABLE DES RESSOURCES EN EAU.

Axe 8

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE GRÂCE À DES OUTILS D'ÉCOFISCALITÉ ET DE FINANCEMENT POUR LES INITIATIVES VERTES.

Axe 9

MAINTENIR LE SOUTIEN MUNICIPAL ET PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHÉ D'ÉCORESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES DES SECTEURS INDUSTRIEL ET AGRICOLE.

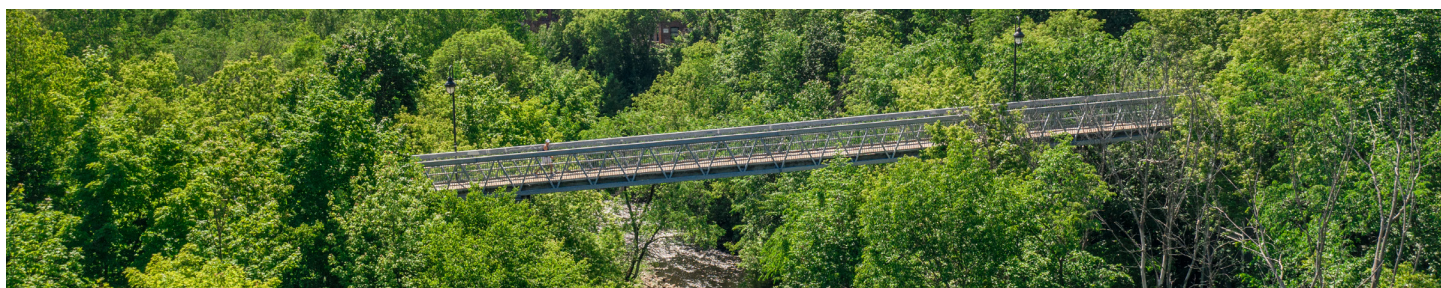
| AXES D'INTERVENTION | OBJECTIFS | ACTIONS | RÔLE DE LA VILLE* |
|---|-----------------------------------|---|-------------------|
| Implanter des conditions favorables à la réalisation de projets énergétiques renouvelables. | Réduire les émissions municipales | Remplacement du gaz naturel par du biogaz naturel dans les bâtiments municipaux (viser 28 % de consommation de biogaz naturel dans les bâtiments municipaux en 2030). | L |
| | | Remplacement du gaz naturel par de l'électricité dans les bâtiments municipaux (viser une consommation d'électricité équivalente à 55 % du gaz naturel). | |
| Garantir un aménagement et des infrastructures robustes pour favoriser la mobilité durable. | Réduire les émissions municipales | Électrification partielle des véhicules légers du parc municipal (27 véhicules légers correspondant à 17 % du parc et 50 % des véhicules légers) en commençant par l'installation de bornes électriques pour les véhicules municipaux et par le remplacement de deux à trois véhicules par année. | L |
| | | Remplacement progressif des véhicules moins écoénergétiques (en considérant un taux annuel de remplacement des véhicules de 5 % et une durée de vie des véhicules de 15 ans). | |
| | | Utilisation de biocarburants (éthanol, biodiesel) dans les véhicules municipaux (viser 50 % des véhicules à essence qui utiliseront du E10, et des véhicules à diesel qui utiliseront du B10 à la fin de 2029). | |
| Préserver et augmenter la canopée et les solutions de végétalisation sur le territoire de la ville. | Réduire les émissions municipales | Plantation de 5 000 arbres. | L |
| Favoriser un aménagement durable de la ville, incluant la création ou la mise à niveau de politiques et de plans municipaux. | Réduire les émissions municipales | Création d'un plan de déploiement pour augmenter l'implantation de bornes électriques sur le territoire. | L |
| | | Réalisation d'études d'efficacité énergétique pour les bâtiments municipaux afin d'élaborer des projets d'amélioration pour les bâtiments considérés comme les plus grands consommateurs d'énergie. | |

*RÔLES DE LA VILLE : LEADER (L) - PARTENAIRE (P) - FACILITATRICE (F)

IMPLICATION DE LA COMMUNAUTÉ

| AXES D'INTERVENTION | OBJECTIFS | ACTIONS | RÔLE DE LA VILLE* |
|--|--|---|-------------------|
| Planter des conditions favorables à la réalisation de projets énergétiques renouvelables. | Réduire les émissions dans la communauté | Élimination progressive du mazout dans les bâtiments résidentiels (viser une réduction de 25 % du nombre de systèmes de chauffage résidentiel au mazout sur le territoire). | L |
| | | Utilisation de biocarburants (éthanol, biodiesel) par les véhicules de la collectivité (viser 40 % des véhicules à essence municipaux qui utiliseront du E10 et à diesel municipaux qui utiliseront du B10 à la fin de 2029). | |
| Garantir un aménagement et des infrastructures robustes pour favoriser la mobilité durable. | Réduire les émissions dans la communauté | Électrification des véhicules légers de la collectivité (considérant notamment que 37,5 % des véhicules seront électriques en 2030) en implantant de nouvelles bornes de recharge niveau II (240 V) et niveau III (400 V). | L |
| | | Électrification des véhicules hors route (VTT, motoneiges) de la collectivité (25 % de réduction des émissions de GES résultant de l'électrification des véhicules hors route). | |
| | | Encouragement de l'autopartage d'un véhicule électrique privé ou du covoiturage et de l'utilisation du transport actif sur une base ponctuelle ou régulière pour se rendre au travail. | |
| | | Mise en place d'un projet pilote de prêt ou de location de vélos électriques. | |
| | | Valorisation des pistes cyclables et des pistes multifonctionnelles. | |
| | | Réalisation d'un plan d'implantation progressive de feux de circulation intelligents. | |
| | | Déploiement du plan de mobilité active 2.0. | |

*RÔLES DE LA VILLE : LEADER (L) - PARTENAIRE (P) - FACILITATRICE (F)



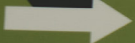
| AXES D'INTERVENTION | OBJECTIFS | ACTIONS | RÔLE DE LA VILLE* |
|--|---|---|-------------------|
| <p>Préserver et augmenter la canopée et les solutions de végétalisation sur le territoire de la ville.</p> | <p>Réduire les émissions dans la communauté</p> | <p>Adoption d'un plan d'action en foresterie urbaine.</p> <p>Augmentation de la canopée urbaine en milieu résidentiel, grâce à une aide financière pour l'achat d'un arbre.</p> | <p>L</p> |
| <p>Favoriser un aménagement durable de la ville, incluant la création ou la mise à niveau de politiques et de plans municipaux.</p> | <p>Réduire les émissions dans la communauté</p> | <p>Adoption d'un plan de conservation des milieux naturels.</p> | |
| <p>Encourager la participation de la communauté et veiller à sa sensibilisation à la réduction des émissions GES.</p> | <p>Réduire les émissions dans la communauté</p> | <p>Combustion plus écoresponsable de la biomasse (15 % de réduction des émissions de GES résultant d'une consommation responsable).</p> <p>Mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation sur la marche au ralenti (véhicules légers et lourds).</p> <p>Mise en avant d'une campagne de sensibilisation et d'éducation en matière d'énergie.</p> | <p>L</p> |
| <p>Favoriser des pratiques responsables de la gestion des matières résiduelles dans la communauté.</p> | <p>Réduire les émissions dans la communauté</p> | <p>Augmentation des rendements – collecte des matières organiques.</p> <p>Réduction de l'élimination des matières organiques par l'augmentation du compostage (réduction des 2/3 des matières organiques enfouies).</p> | <p>F</p> |

*RÔLES DE LA VILLE : LEADER (L) - PARTENAIRE (P) - FACILITATRICE (F)

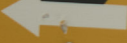
Remarque : les actions en bleu sont des actions ambitieuses à fort potentiel de réduction des émissions de GES.

À CHACUN
SA PLACE!

VÉLO



AUTO



Granby
ville rayonnante